

La saine gestion d'une entreprise de pêche

Paul-André Bourque-Éloquin, CPA, CA

Paul Boudreau, CPA, CA

13 décembre 2018

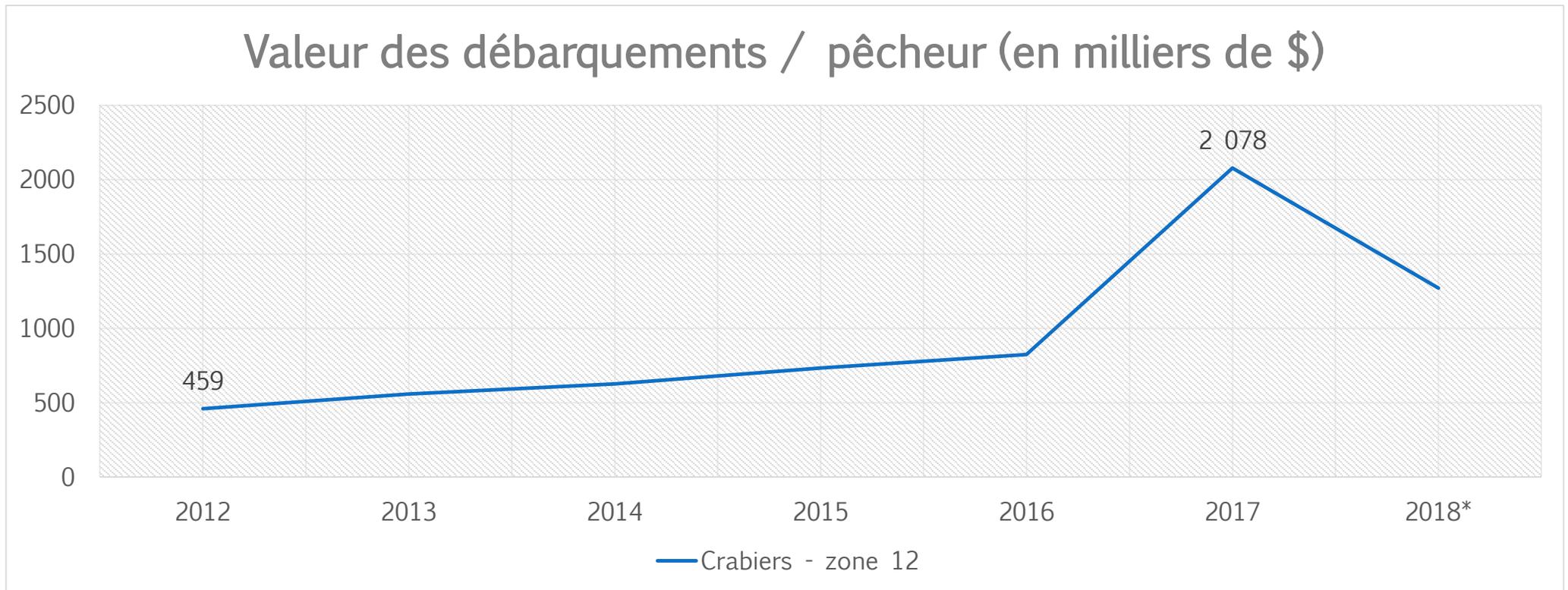


La saine gestion d'une entreprise de pêche

Sommaire

1. Le problème de la cyclicité du secteur des pêches;
2. La gestion en prévision de l'instabilité des revenus;
3. Les avantages et inconvénients des diverses formes d'entreprises;
4. Quand et comment choisir ma forme d'entreprise.

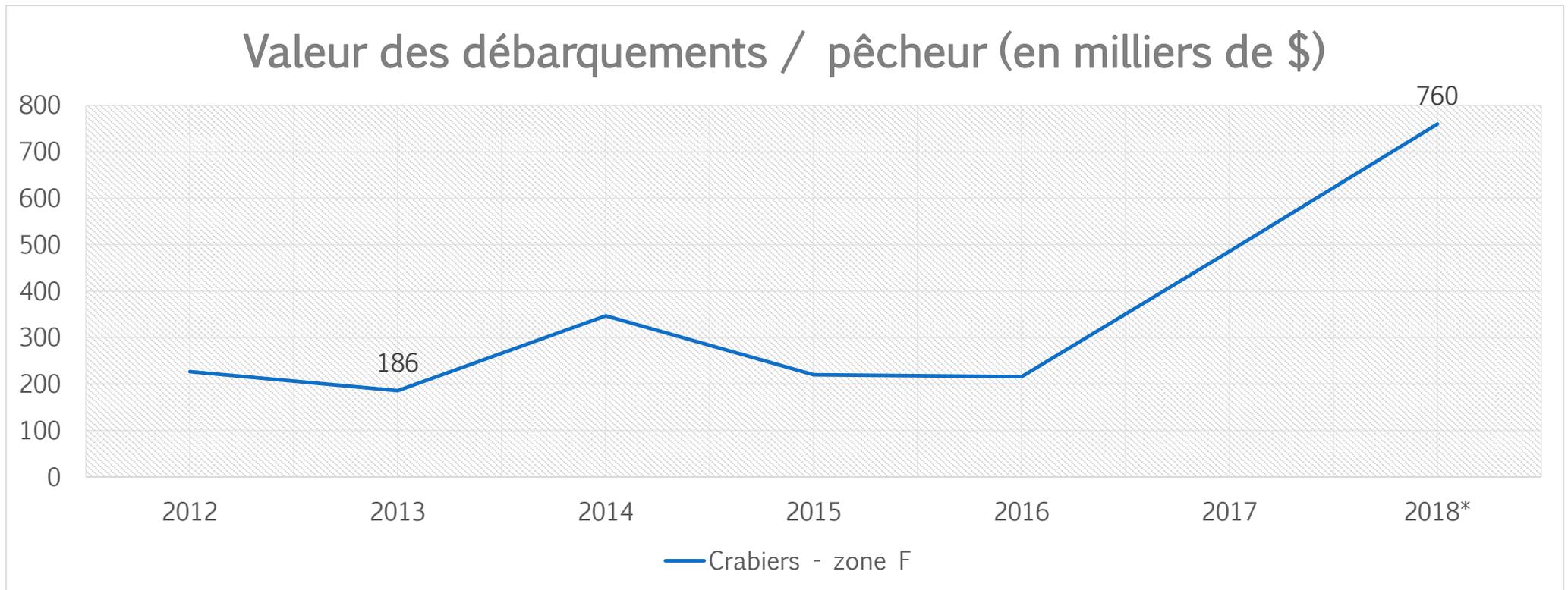
Cyclicité du secteur des pêches



SOURCE : PÊCHES ET OCÉANS CANADA

*PRÉLIMINAIRE

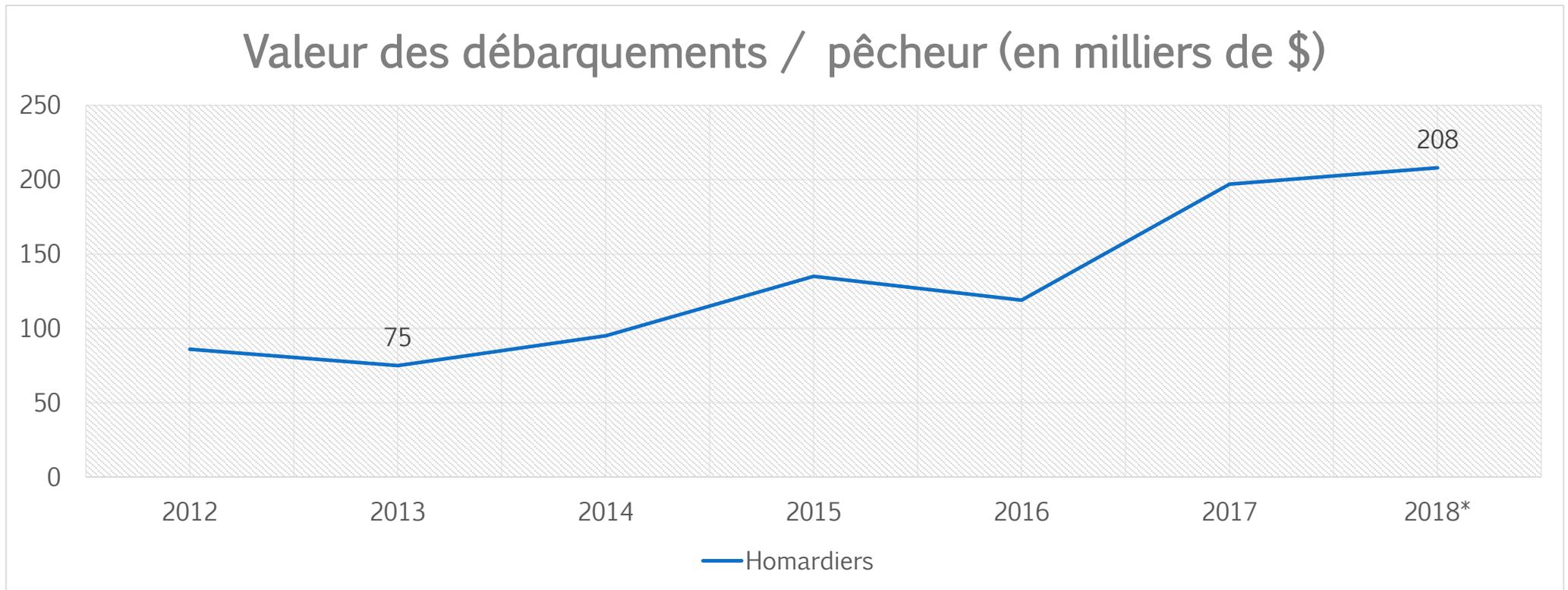
Cyclicité du secteur des pêches



SOURCE : PÊCHES ET OCÉANS CANADA

*PRÉLIMINAIRE

Cyclicité du secteur des pêches



SOURCE : PÊCHES ET OCÉANS CANADA

*PRÉLIMINAIRE

Pêche au homard : baisse considérable des prises en ce début de saison

Publié aujourd'hui à 7 h 56



La pêche au homard au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse s'étend de décembre à mai. Photo : La Presse canadienne/Andrew Vaughan

Les pêcheurs rapportent beaucoup moins de homards que l'an dernier en cette deuxième semaine de la saison de pêche au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

RADIO-CANADA AVEC CBC

Les zones de pêche 33 et 34 sont habituellement les plus lucratives de la province avec des exportations de près d'un milliard de dollars l'an dernier.

Mais les pêcheurs signalent cet automne une baisse des prises variant de 20 % à 50 %, indique Mark Conley, directeur régional par intérim au ministère des Pêches et des Océans.

La gestion en **prévision** de l'instabilité des revenus

OBJECTIF

Que l'entreprise puisse faire vivre le propriétaire et non le propriétaire qui fait vivre son entreprise.

La gestion en prévision de l'instabilité des revenus

› Obligations **actuelles** et **futures**

- Remboursement des dettes
- Paiement des impôts
- Dépenses et investissements liés à la pêche

› Coût de la vie du propriétaire

- Dépenses de base (logement, nourriture, etc.)
- Remboursement de dettes personnelles, etc.
- Impôts personnels
- Épargne personnelle

La gestion en prévision de l'instabilité des revenus

Quand effectuer des dépenses et des investissements liés à la pêche?

- › Effectuer les dépenses et les investissements en fonction des besoins;
- › Éviter de mettre trop de pression sur les liquidités futures de l'entreprise.

Les diverses formes juridiques d'entreprises

- › L'entreprise individuelle
- › La société par actions (compagnie)
- › La Coopérative
- › La société en nom collectif (S.E.N.C.)
- › La société en commandite (S.E.C.)
- › Personne morale sans but lucratif
- › Fiducie

Les diverses formes juridiques d'entreprises

› L'entreprise individuelle

- Il s'agit d'une entreprise à propriétaire unique, qui est exploitée par une seule personne que l'on appelle souvent *travailleur autonome* ou *travailleur indépendant*.
- Une telle entreprise n'a pas d'existence juridique distincte de son propriétaire et n'a ni personnalité juridique ni patrimoine distincts.
- Bref, lorsqu'une personne physique exploite une entreprise individuelle, on dit souvent qu'elle « travaille à son compte ». De plus, comme cette personne est la seule propriétaire de l'entreprise, c'est elle qui en retire tous les profits et qui en subit toutes les pertes, s'il y a lieu.

Les diverses formes juridiques d'entreprises

› La société par actions (compagnie)

- Une société par actions (aussi appelée *compagnie* ou *personne morale*) est une entité juridique distincte. À ce titre, elle détient des droits et des obligations qui lui sont propres. Au Québec, les sociétés par actions sont constituées notamment en vertu de la Loi sur les sociétés par actions.
- Une société par actions a pour but d'exploiter une entreprise afin de réaliser des bénéfices qui seront répartis, s'il y a lieu, entre ses actionnaires.
- Caractéristiques d'une société par actions :
 - › elle a une existence distincte de celle de ses actionnaires;
 - › elle possède des biens en son nom propre;
 - › elle a des droits et assume des obligations et des responsabilités;
 - › elle signe des contrats par l'entremise de ses administrateurs;
 - › elle peut intenter des poursuites ou être poursuivie au même titre qu'une personne physique.

Les diverses formes juridiques d'entreprises

› La Coopérative

- Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue d'y répondre, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.
- Il s'agit d'une personne morale distincte de ses membres. La responsabilité de ceux-ci est limitée à la valeur des parts qu'ils ont souscrites.

Les diverses formes juridiques d'entreprises

› La Fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial

- Une fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial est une fiducie qui exerce une activité économique organisée dans le but de permettre la réalisation de profits. Sont notamment considérées comme des fiducies exploitant une entreprise à caractère commercial les fiducies-entreprises, les fiducies d'investissement et les fiducies d'opérations immobilières.
- Le fiduciaire administre les biens de la fiducie selon les modalités prévues dans l'acte constitutif. Le fiduciaire a donc, dans la fiducie, essentiellement la même mission que l'administrateur d'une société par actions.
- La fiducie est établie en faveur du ou des bénéficiaires, qui profitent des bénéfices générés par la fiducie selon les modalités de l'acte constitutif.

Les diverses formes juridiques d'entreprises

› La société en nom collectif (S.E.N.C.)

- Une société en nom collectif est un groupement de personnes, appelées *associés*, qui conviennent, dans un esprit de collaboration, d'exercer une activité commune. Les associés d'une société en nom collectif ont pour but d'exploiter une entreprise, d'y contribuer par la mise en commun de biens, de connaissances ou d'activités et de partager entre eux les bénéfices pécuniaires et les pertes qui en résultent.
- Une telle société est créée au moyen d'un contrat de société et doit être désignée sous un nom commun aux associés. Ceux-ci sont solidairement responsables de certaines dettes et obligations de l'entreprise, indépendamment de la part respective de chacun dans la société.
- Il peut s'agir, par exemple, de bureaux de professionnels (avocats, notaires, dentistes, etc.).
- La société en nom collectif a un siège (établissement principal), un nom qui lui est propre et elle peut agir en justice, c'est-à-dire qu'elle peut poursuivre quelqu'un et être poursuivie.

Avantages & inconvénients (Entreprise individuelle)

AVANTAGES

- › Plus simple pour l'opération
- › Un seul rapport d'impôts
- › État des résultats seulement

INCONVÉNIENTS

- › Impôt sur les résultats immédiats
- › Plusieurs taux d'impôts marginaux (variation d'année en année)
- › Le particulier n'a aucune flexibilité sur son revenu imposable. (RRQ - 5 659.20 \$ + RQAP - 720.02 + AE - 1 613.04 \$)

Avantages & inconvénients (Corporation)

AVANTAGES

- › Un seul taux d'impôts très avantageux pour les résultats inférieurs à 500 000 \$
- › Opération distincte de l'individu
- › Personne juridique distincte
- › Protection en cas de difficulté
- › Report de perte sur 3 ans antérieures ou 20 ans postérieures (cyclicité)
- › Possibilité de reporter les impôts (ex. mise de fonds pour accéder à la pêche)
- › Flexibilité dans la forme de rémunération de l'actionnaire.
- › Bénéficie du crédit d'impôt pour transport au provincial.(déduction de 10% des revenus)

INCONVÉNIENTS

- › Deux rapports d'impôts
- › États financiers complets
- › Gestion séparée de l'individu (plus de gestion administrative)
- › Chômage (obligation de participer à la pêche)

Table d'impôt des particuliers 2018

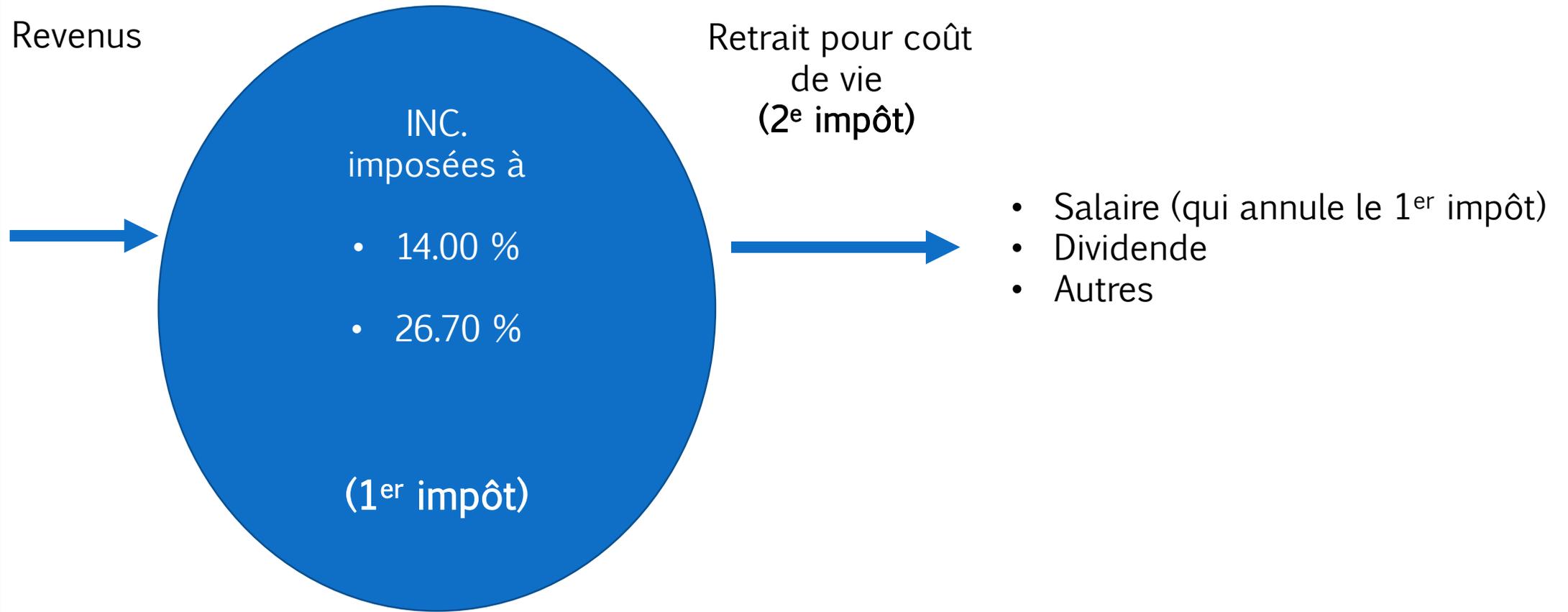
Revenu imposable	Impôt combiné Fédéral/ Prov.	Taux marginal combiné
15 000 \$	400 \$	27.53%
20 000 \$	1 774 \$	27.53%
25 000 \$	3 150 \$	27.53%
30 000 \$	4 526 \$	27.53%
35 000 \$	5 903 \$	27.53%
40 000 \$	7 279 \$	27.53%
→ 43 055 \$	8 120 \$	32.53%
→ 46 605 \$	9 274 \$	37.12%
50 000 \$	10 534 \$	37.12%
60 000 \$	14 246 \$	37.12%
70 000 \$	17 958 \$	37.12%
80 000 \$	21 670 \$	37.12%
→ 86 105 \$	23 936 \$	41.12%
90 000 \$	25 537 \$	41.12%
→ 93 208 \$	26 856 \$	45.71%
100 000 \$	29 961 \$	45.71%
→ 104 765 \$	32 139 \$	47.46%
125 000 \$	41 743 \$	47.46%
→ 144 489 \$	50 993 \$	49.97%
150 000 \$	53 746 \$	49.97%
200 000 \$	78 729 \$	49.97%
→ 205 842 \$	81 647 \$	53.31%
500 000 \$	238 448 \$	53.31%
1 000 000 \$	504 973 \$	53.31%

Taux d'impôts des entreprises en 2018

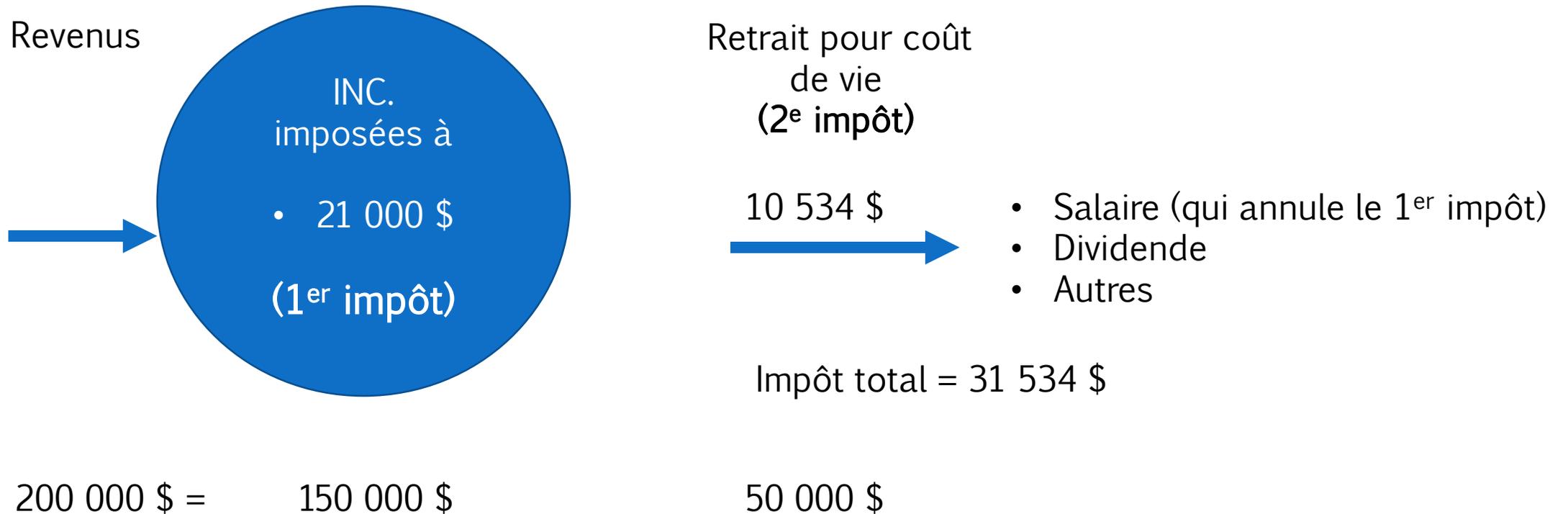
PME des secteurs primaires ou manufacturiers sur les premiers 500 000 \$ de revenus « actifs » d'entreprise	10.00 %	4.00 %	14.00 %
Revenus « actifs » d'entreprise qui excèdent 500 000 \$ pour une PME (SPCC)	15.00 %	11.70 %	26.70 %
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables	38.67 %	11.70 %	50.37 %

← Entreprises de pêche

Taux d'impôts des entreprises en 2018



Taux d'impôts des entreprises en 2018



Individu 200 000 \$ = 78 729 \$ écart de 47 195 \$ reporté dans le temps

Quand et comment choisir ma forme d'entreprise

Quand

- Excédent de revenu d'entreprise sur le coût de vie
- Remboursement de dette important
- Si d'autres revenus personnels importants

Comment

- Création d'une société (corporation)
- Évaluer la possibilité de roulement fiscal
- Transférer ses actifs et passifs de pêche à la corporation

Fin

- Fermer l'entreprise individuelle si nécessaire.